

CLUSTERS GARANTIES

		CIRCULATION	VIE PRIVÉE	VIE PRIVÉE SUR MESURE
VOUS et EUROMEX	Garantie Euromex	√	√	√
GÉNÉRALITÉS	Paiement franchise RC et avance quittance indemnité	√	√	√
	Insolvabilité	√	√	√
	Cautions	√	√	√
	Avance de fonds	√	√	√
	Assistance «Commission d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence»	√	√	√
CIRCULATION et TRANSPORT	All-risk véhicules automoteurs	√	√*	√*
	All-risk usager de la route	√	√	√
	Conflit contractuel avec une organisation de transports	√	√*	√*
	Risque d'antériorité et de postériorité	√	√*	√*
	Garantie prévention	√	√*	√*
	Rapatriement du véhicule	√	√*	√*
FAMILLE et SANTÉ	Dommages corporels		√	√
	Constitution de partie civile dans les affaires pénales		√	√
	Conflit avec le corps (para)médical		√	√
	Conflit avec assureur hospitalisation et accidents personnels		√	√
	Poursuite devant un tribunal pénal		√	√
	Procédure disciplinaire dans le sport		√	√
	Vie privée et droit à l'image		√	√
	Conflit avec mutuelle et assurance maladie		√	√
	Conflit avec autorités administratives		√	√
	Assistance à un procès d' assises		√	√
	Frais de recherche enfants perdus		√	√
TRAVAIL et REVENUS	Dommages corporels lors de l'activité professionnelle		√	√
	Défense disciplinaire fonctionnaire et personnel statutaire		√	√
	Conflit avec assureur accidents du travail lors d'un accident sur le chemin du travail		√	√
POSSESSIONS et PATRIMOINE	Dommages à l'habitation familiale ou 2ème résidence		√	√
	Dommages au mobilier et aux biens		√	√
	Dommages par la faute d'un bailleur ou d'un hôtelier		√	√
	Dommages fortuits lors de l'exécution d'un contrat		√	√
	Dommages par escroquerie et tromperie		√	√
	Défense contre l'action d'un tiers		√	√
	Conflit avec assureur incendie		√	√
	Conflit avec certains assureurs		√	√
	Troubles de voisinage		√	√
	Etat des lieux contradictoire		√	√
	Frais de recherche		√	√
MODULES OPTIONNELS				
module CONSOMMATEUR	Conflit avec organisateur ou agent de voyage			√
	Conflit avec fournisseur de services			√
	Conflit lors de l'achat ou de la location d'un bien de consommation			√
	Conflit avec assureur revenu garanti			√
module HABITATION	Conflit avec bailleur de l'habitation familial ou 2ème résidence			√
	Conflit avec l'acheteur/vendeur de l'habitation familiale ou 2ème résidence			√
	Conflit de voisinage à propos de bornage, clôture ou mitoyenneté			√
	Conflit concernant le revenu cadastral			√
	Conflit lors de la rénovation et réparation de l'habitation familiale ou 2ème résidence			√
module REVENUS	Conflit à propos de la pension ou les allocations familiales			√
	Conflit à propos du placement professionnel ou du chômage			√
	Conflit à propos des prestations sociales pour invalides, veuves, orphelins, etc.			√
	Autres conflits avec assureur accidents du travail			√
	Conflit avec employeur			√
	Conflit avec Fonds de fermeture d'Entreprises			√
	Conflit avec Fonds des Maladies Professionnelles			√
en option module	Conflit à propos de la gestion de fortune (actions et obligations)			√
GARANTIES SUPPLEMENTAIRES	Conflit à propos de donations et héritages			√
(uniquement en combinaison avec les autres modules)	Conflits fiscaux			√
	Conflit à propos d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'expropriation			√
	Conflit avec assureur vie			√
	Conflit avec l'école et à propos des allocations d'étude			√
	Divorce			√
	Conflit à propos du droit de visite			√
	Conflit à propos de la tutelle d'enfants mineurs			√
	Conflit avec notaire			√

Sur cette fiche de coches pour le particulier, nous vous donnons un aperçu des problèmes contre lesquels vous vous pouvez vous assurer.

Mais dans la vie professionnelle, tout ne se déroule pas toujours comme nous le voulons : dans vos relations avec des collaborateurs, des clients, des fournisseurs, des partenaires commerciaux ou des voisins et des pouvoirs publics, un conflit peut toujours survenir. Euromex peut vous apporter aide et conseil et vous propose une police adaptée à votre entreprise ou à votre profession.

Vérifiez cela sur la fiche de coches pour l'entrepreneur.

Besoin d'aide ? Contactez un professionnel, un intermédiaire d'assurances.



Euromex, Prins Boudewijnlaan 45, 2650 Edegem (siège social) et Rue E. Francqui 1, 1435 Mont-Saint-Guibert, RPM Antwerpen, TVA BE 0404.493.859, entreprise d'assurance agréée sous le code 0463, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, propose exclusivement des assurances de protection juridique.

- Pour ce qui concerne les risques belges, le droit belge est d'application et les tribunaux belges sont compétents.
- Le contrat d'assurance est valable pour une durée d'un an et est reconduit tacitement sauf en cas de résiliation dans les délais.
- La procédure de réclamation auprès d'Euromex est présentée sur le site www.euromex.be.
- La procédure de réclamation auprès de l'Ombudsman des Assurances est présentée sur le site www.ombudsman.as.
- Les droits et devoirs de l'assureur et des assurés sont régis par les dispositions du contrat d'assurance.
- Pour de plus amples informations sur les primes et les conditions, veuillez-vous adresser à l'intermédiaire d'assurance.